

diversité et uniformité du contrat

Par **bonbon**, le 12/10/2004 à 11:41

:(une chargée de td extrêmement exigeante nous a donné ce sujet là: diversité et uniformité du contrat.

j'ai commencé par voir à quoi chaque mot pouvait renvoyer. pour la diversité, je pense bien sur à toute le classification (contrat syna, à titre onéreux, consensuels, de gré à gré...) mais mon devoir ne doit pas se résumer à un simple descriptif. j'ai plus de mal à cerner l'uniformité du contrat. j'ai pensé peut être au principe de la liberté contractuelle (consentement des parties) à moins que ce ne soit les conditions de formation du contrat (capacité et pouvoir, formes, contenu du contrat...) mais je crois bien que cela frole le hors sujet. a part la classification selon l'objet, contenu, formation du contrat et autre, j'ai trouvé un découpage de la classif avant et après le code civil, je ne sais pas si elle est plus adéquate.

au niveau de la problématique, c^pas mieux: comment s'exprime le diversité du contrat? sur quoi repose cette diversité? dans quelle mesure peut on dire que le contrat est une convention uniforme?

ou en reprennant l'énoncé: en quoi le contrat est uniforme et diverse?

JE ne sais pas s'il est intéressant de parler de l'intérêt d'une telle diversité; est ce qu'on peut parler d'une classif arbitraire, ce qui nous permettrait de critiquer cette classif.

voilà c'est un peu confus j'ai besoin de tous vos conseils, avis

n'hésitez pas!

merci d'avance